

Bulletin de souscription pour LA TOUR DE L'HORLOGE

COUPON RÉPONSE À RENVoyer À LA FONDATION DU PATRIMOINE AUVERGNE

Je fais un don de€ pour aider à la restauration de la tour de l'Horloge de Riom (63). Je bénéficie d'une réduction d'impôt** pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Pour les particuliers, réduction de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Ex : Un don de 100€ = 34€ à votre charge OU de l'Impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (maxi 66.666 €).

Ex : un don de 100€ = 25€ à votre charge.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

Ex : un don de 500€ = 200€ à votre charge.

VOS COORDONNÉES :

NOM ou SOCIETE :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Tél. :

Je souhaite bénéficier d'une réduction au titre de l'impôt **:

sur le revenu ou sur la fortune immobilière ou sur les sociétés

Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail*.

Paiement en ligne : Retrouvez ce projet sur notre site internet www.fondation-patrimoine.org ou flashez le QR code en page de couverture.

Paiement en espèces : nous vous adresserons votre reçu fiscal aux coordonnées indiquées ci-dessus.

Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Tour de l'Horloge de Riom (63) ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre

** Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seule la commune de Riom sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-nous contacter. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

MERCI À TOUS LES GÉNÉREUX DONATEURS!



Bulletin de souscription pour LE COUVENT

COUPON RÉPONSE À RENVoyer À LA FONDATION DU PATRIMOINE AUVERGNE

Je fais un don de€ pour aider à la restauration de l'ancien couvent des Rédemptoristes de Riom (63). Je bénéficie d'une réduction d'impôt** pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Pour les particuliers, réduction de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Ex : Un don de 100€ = 34€ à votre charge OU de l'Impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (maxi 66.666 €).

Ex : un don de 100€ = 25€ à votre charge.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

Ex : un don de 500€ = 200€ à votre charge.

VOS COORDONNÉES :

NOM ou SOCIETE :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Tél. :

Je souhaite bénéficier d'une réduction au titre de l'impôt **:

sur le revenu ou sur la fortune immobilière ou sur les sociétés

Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail*.

Paiement en ligne : Retrouvez ce projet sur notre site internet www.fondation-patrimoine.org ou flashez le QR code en page de couverture.

Paiement en espèces : nous vous adresserons votre reçu fiscal aux coordonnées indiquées ci-dessus.

Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Ancien Couvent des Rédemptoristes de Riom (63) ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre

** Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seule la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-nous contacter. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

MERCI À TOUS LES GÉNÉREUX DONATEURS!



ENSEMBLE,
RÉINVENTONS
NOTRE
PATRIMOINE

Participez à la restauration
de la tour de l'Horloge et du couvent !

Apportez votre pierre à l'édifice en envoyant vos
dons à la Fondation du Patrimoine et
bénéficiez d'une réduction d'impôts.

Contact : Fondation du patrimoine
www.fondation-patrimoine.org





LA TOUR DE L'HORLOGE

Un programme ambitieux de restauration du patrimoine riomois.

Depuis plusieurs années, aux côtés de ses partenaires, Etat, Région et Département, la Ville de Riom s'est engagée dans un programme ambitieux de restauration de son exceptionnel patrimoine bâti. L'église Notre-Dame du Marthuret, au terme de trois campagnes successives, a été entièrement restaurée sur ses parties extérieures. A l'Horizon 2020 – 2021, la dernière tranche permettra de restaurer l'intérieur de l'édifice.

D'autres monuments, comme la basilique Saint-Amable ou l'hôtel de ville ont bénéficié de restaurations partielles visant à assurer leur préservation. Chaque année, des tableaux issus de legs ou de dons, ainsi que les œuvres et mobiliers liturgiques des deux églises riomoises sont proposés au classement ou à l'inscription au titre des Monuments Historique avant d'être restaurés.

La tour de l'Horloge, monument emblématique de Riom

Ancien beffroi de la Ville, reconstruit à la Renaissance et classée Monument Historique depuis 1862, la tour de l'Horloge est le monument emblématique de Riom. Il est le siège du Pays d'art et d'histoire et abrite le Service du Patrimoine.

Chaque année, la tour de l'Horloge accueille environ 10 000 visiteurs, venant admirer aussi bien la qualité architecturale du monument que profiter de la vue exceptionnelle qu'il offre depuis son dôme sur la cité de Saint Amable.

Des travaux nécessaires pour préserver l'édifice et faciliter son accès pour le public

Les travaux programmés sur la tour de l'Horloge tout au long de 2019 sont les suivants :

- ◊ Restauration du dôme de la tour : mise en place d'installations visant à une meilleure sécurisation pour le public et reprise de l'étanchéité ;
- ◊ Restauration des façades avec nettoyage des maçonneries en pierre de taille ;
- ◊ Remplacement des menuiseries extérieures ;
- ◊ Valorisation du monument par une meilleure mise en lumière.



LE COUVENT

Restauration et réhabilitation de l'ancien couvent des Rédemptoristes

Les Jardins de la Culture : un pôle culturel entre patrimoine et modernité.

La Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (Pays d'art et d'histoire – 31 communes – 68 000 habitants) mène une politique culturelle de qualité pour la création d'un pôle culturel : Les Jardins de la Culture. Afin d'être accessible au plus grand nombre, le projet est implanté à proximité du centre-ville de Riom dans des bâtiments anciens à haute valeur patrimoniale : le couvent des Rédemptoristes. Le projet réunit cinq équipements sur un même site : la construction d'une médiathèque nouvelle génération avec un relais d'assistants maternels, un complexe cinématographique, l'aménagement d'un espace paysager de qualité et la requalification de l'ancien couvent en écoles d'arts plastiques et de musique. À mi-chemin entre histoire et futur, Les Jardins de la Culture sont un subtil mélange entre patrimoine et modernité.

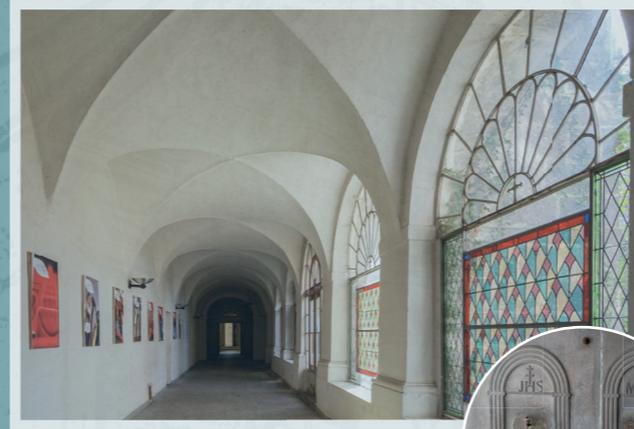
Réhabilitation de l'ancien couvent des Rédemptoristes

Etablis au faubourg de la Bade depuis 1661, les Cénovéfains quittent Riom à la Révolution. Après des modifications architecturales, le couvent retrouve sa fonction en accueillant dès 1818, l'ordre de la Visitation. Les religieuses seront remplacées en 1971, par les Rédemptoristes qui quittent les lieux en 2011.

L'ancien couvent sera entièrement restauré et réutilisé afin de regrouper les écoles d'arts plastiques et de musique de Riom ; un ensemble pédagogique complet favorisant la transversalité. Près de 1000 élèves profiteront d'un lieu propice aux échanges, à la découverte et la création...

Un quartier culturel

Au sein d'un Pays d'art et d'histoire, Riom est une ville dynamique : saisons culturelles, tissu associatif, infrastructures culturelles... La construction du centre polyculturel des Jardins de la Culture développe un véritable quartier culturel à proximité des musées et de la Sainte-Chapelle. Unique en son genre, ce projet ambitieux des Jardins de la Culture renforce la visibilité et l'attractivité de notre territoire, en offrant à tous un accès direct à de multiples ressources et pratiques culturelles.



FONDATION

 DU
 PATRIMOINE

LA FONDATION DU PATRIMOINE

La Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans et la Ville de Riom lancent un appel à la générosité des particuliers et des entreprises, afin de préserver et de restaurer leur patrimoine. Faire un don, c'est montrer son attachement au patrimoine de Riom et contribuer à l'attractivité du territoire et de la Ville.

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

Dans son rapport public annuel 2013, la Cour des Comptes définit la Fondation du Patrimoine comme un organisme à la gestion économe et rigoureuse qui est chargé, à l'échelle nationale, de la mission d'intérêt général de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles, dont les missions sont :

- ◊ Contribuer à l'identification des édifices et des sites menacés de disparition ;
- ◊ Participer à la réalisation de programmes de restauration ;
- ◊ Favoriser la création d'emplois et la transmission des métiers et savoir-faire.

Pour son action, la Fondation dispose d'instruments très incitatifs. Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux. La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Entre 2000 et 2017 la Fondation du Patrimoine Auvergne c'est :

 1 544 projets aidés

 Plus de 110 millions d'euros de travaux soutenus

 3 348 emplois créés ou maintenus*
 (*D'après l'INSEE, 1 emploi crée ou maintenu pour 33 000€ de travaux réalisés)

 5,6 millions de mécénat collecté